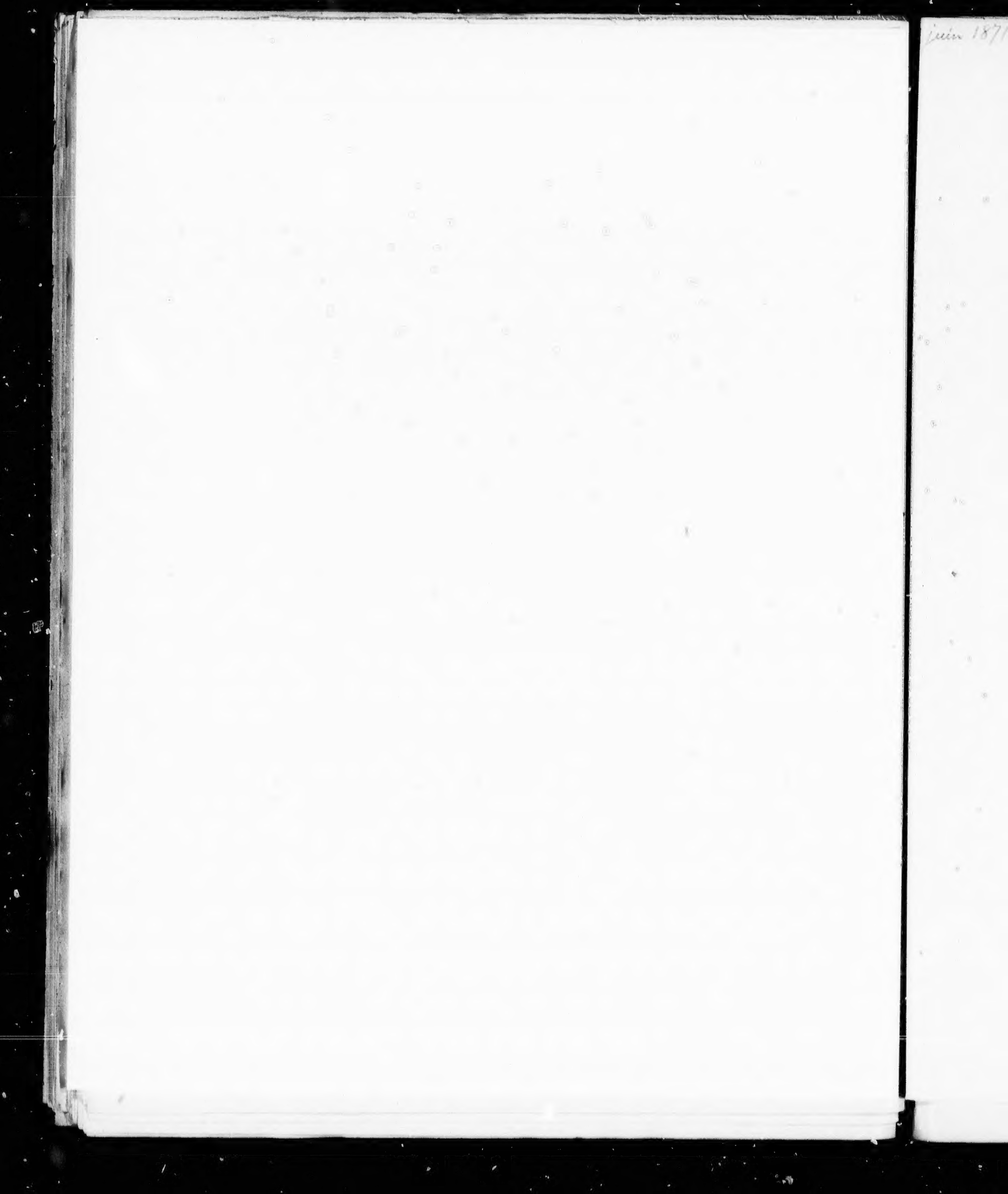


juin 1871

(No. 8.)

(Circulaire au Clergé.)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
12 Juin 1871.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer le succès de la souscription entreprise en faveur du Collége de Sainte Anne.

Les membres du comité nommé dans ma circulaire du 22 Avril, ont été d'avis que les souscriptions promises jointes aux remises faites par quelques-uns des créanciers, pourront certainement faire sortir le Collége de son embarras financier. En conséquence ils ont déclaré la souscription valable, aux termes de la circulaire du 22 Avril.

M. Bolduc, procureur de l'Archevêché, a bien voulu se charger de préparer les billets promissoires conformément aux lettres envoyées par chacun des souscripteurs. Pour éviter certaines difficultés faciles à prévoir, ces billets seront faits valables uniquement en faveur de la corporation archiépiscopale.

Le premier versement sera dû au 15 Août prochain, et les autres à pareille date chaque année. Il est d'une grande importance que les payements s'effectuent avec une grande régularité si l'on veut mener à bonne fin une entreprise pour laquelle on a déjà témoigné un zèle et une générosité au-dessus de tout éloge. Le comité devant s'assembler chaque année au mois d'Août pour examiner les comptes du Collége et voir où en sont les dettes et les souscriptions destinées à les éteindre, il ne pourra s'acquitter de cette tâche s'il n'a par devers lui les sommes promises.

Plusieurs souscripteurs ont généreusement mis à la disposition du comité une grande partie de la somme souscrite par eux pour éteindre le capital et par conséquent les intérêts des années suivantes. Plus la souscription sera abondante cette année, plus tôt aussi, et à moins de frais, le Collége se trouvera en état de se suffire à lui-même. Sans doute le comité a pris les souscriptions telles qu'elles étaient promises et a fait ses calculs en conséquence, de peur de mécomptes ; mais il est permis de croire que bon nombre de souscripteurs aimeront à nous ménager cette agréable surprise et à rendre leur souscription beaucoup plus utile par un payement anticipé. Une légère anticipation de la part de chaque souscripteur formerait déjà un montant considérable.

Quelques membres du clergé ne m'ont encore donné aucune réponse. J'ai confiance qu'ils s'empresseront de prendre part à une bonne œuvre qui attirera sur eux et sur leurs travaux la bénédiction de Dieu. En voyant l'empressement et la générosité avec lesquels leurs confrères ont fait des sacrifices pour une institution dont l'existence est liée au bien de la religion dans tout l'Archidiocèse, ils ne voudront pas s'exposer à regretter plus tard d'être restés en arrière et de s'être laissé ravir la couronne de la charité, du sacrifice et du zèle pour la gloire de Dieu. Si la souscription est assez abondante dans le commencement, elle n'aura pas besoin d'être continuée pendant les dix années, et nous aurons ainsi tous ensemble la joie de voir nos efforts couronnés de succès plus tôt et à moins de frais que nous ne pensions.

Voici maintenant l'état de la souscription au jour présent :

Pour amortir le capital ;		
Souscriptions....................	$27,835	
Remises par les créanciers.....	1,000	
		$28,835
Pour aider à payer les intérêts ;		
Souscriptions....................	$3,228	
Remises par les créanciers.....	1,625	
		4,853
Souscriptions non spécifiées et laissées à la discrétion du comité soit pour amortir le capital, soit pour payer les intérêts........		9,911
Total certain..........................		$43,599
Souscriptions moins certaines................		4,030
Grand total..........................		$47,629

Je demeure avec un bien sincère attachement,

Monsieur le Curé,

Votre très-obéissant serviteur,

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.